

Image not found or type unknown



Pourcentage à garder sur une facture

Par **titof29**, le **26/04/2008** à **13:12**

Bonjour, je construis actuellement ma maison, je n'ai pas fait appel à un constructeur, je suis donc le maitre d'oeuvre. La maçonnerie arrive à sa fin et je viens de recevoir la dernière facture de mon maçon, je voulais donc savoir **si je dois payer la totalité de cette facture, ou si je peux garder un certain pourcentage dans la cas ou dans quelques mois je decouvrirai une mal façon ? Et si oui, combien de temps puis je garder cette somme ?** Merci de vos réponses.